Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

R-co Risk-Based HQLA Euro

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0011992569 (Part IC EUR)

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais de gestion, supérieure au taux EONIA (Euro Overnight Index Average) capitalisé + 50 points de base, par la mise en oeuvre d'une gestion systématique.

L'indicateur de référence est l'EONIA capitalisé + 50 points de base. L'EONIA correspond à la moyenne pondérée des taux au jour le jour de prêts bilatéraux, non garantis, réalisés par un échantillon représentatif de banques de la zone euro.

La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

La stratégie d'investissement est constituée de deux composantes, (i) la première consiste à effectuer une allocation entre les catégories d'actifs éligibles en fonction des limites réglementaires, (ii) la deuxième consiste à gérer chaque catégorie d'actifs éligibles en utilisant des approches fondées sur le risque ("risk-based") comme alternatives aux approches plus traditionnelles pondérées par les capitalisations boursières ou par le montant de dette de l'émetteur. La société de gestion applique ces approches "risk-based" pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants : diminuer la volatilité, augmenter le ratio de Sharpe ou diminuer la baisse maximum. Les approches utilisées dépendent des catégories d'actifs. Elles sont décrites ci-dessous.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit dans des actifs (actions et/ou obligations) en euros en respectant les limites suivantes :

L'allocation globale est la suivante :

• Entre 80% et 100% en produits de taux, fixe ou variable, et libellés en euro et soit :

- émis(es) ou garanti(e)s par un état de la zone euro ou émis(es) ou garanti(e)s par des organismes de financement internationaux dont au moins un Etat de la zone euro fait partie soit

- émis(es) ou garanti(e)s par des émetteurs privés, (i) hors secteur financier, (ii) ayant leur siège social dans un des pays de la zone Euro et (iii) de qualité "investment grade" minimum.

Le FCP pourra investir jusqu'à 20% maximum de son actif net en obligations callable et puttable (dont des « make whole call »).

• Entre 0 et 20% sur des actions de sociétés, hors secteur financier, de grandes capitalisations, listées sur un marché réglementé de un ou plusieurs pays de la zone euro.

• Maximum 10% en OPC.

Sont exclus de l'univers d'investissement les titres émis par des entreprises du secteur financier privé (banque et assurance). Le cumul des actions et des titres émis par des émetteurs privés ne dépassera pas 40% de l'actif. L'exposition au marché de taux du portefeuille, permet de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 8.

Il n'y a pas de risque de change pour le porteur. L'exposition au marché actions du portefeuille, ne dépassera pas 20%. L'exposition au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 8.

Le Fonds peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étranger ou de gré à gré (swaps de taux et d'indices (action et/ou obligataire), marché des futures et options sur actions, taux ou indices (actions et/ou obligataire)) afin de couvrir le portefeuille totalement ou partiellement.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 3 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 3 (volatilité comprise entre 2% et 5%)

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

<u>Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :</u>

• Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année	
Frais courants (en % de l'actif net)	0,18%

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

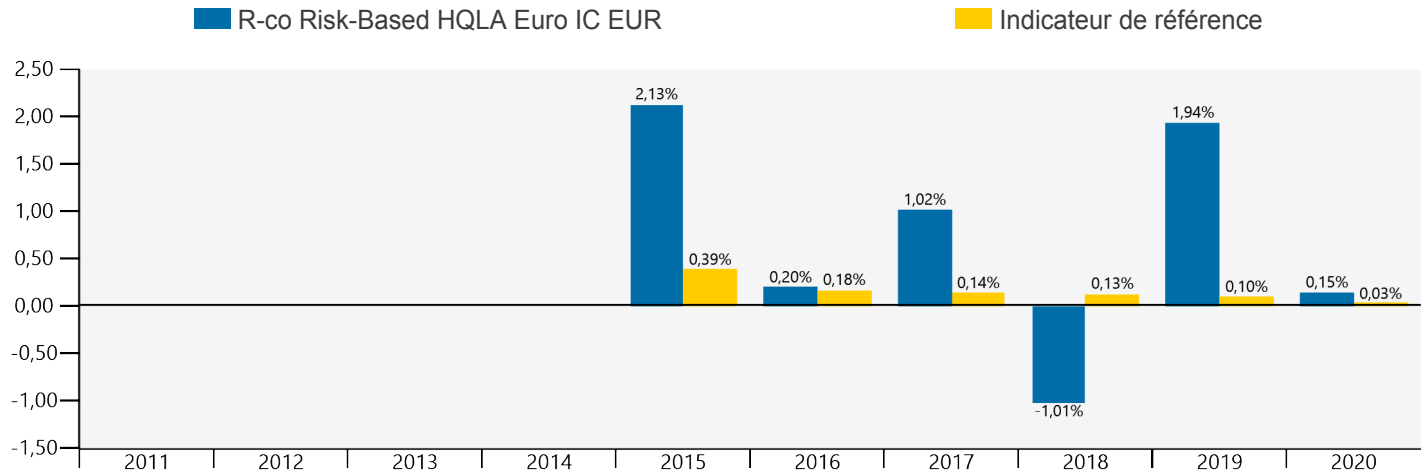
Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0%

10% de la surperformance du FCP par rapport à la performance de l'indice EONIA capitalisé + 50 points de base au cours de l'exercice.

Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-dessus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en **2014**.
La Part « IC EUR » a été créée le 07/07/2014.
Les performances ont été calculées en EUR.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Il est à noter la mise en place de l'indicateur de référence (EONIA Capitalisé + 50 points de base) à compter du 3 octobre 2016.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.am.eu.rothschildandco.com
La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : www.am.eu.rothschildandco.com
Cet OPCVM est agréé en France et règlementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.am.eu.rothschildandco.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09 avril 2021.